



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC APPELLE LA CHAMBRE DES COMMUNES À ADOPTER SANS DÉLAI LE PROJET DE LOI S-2 DANS SA VERSION AMENDÉE PAR LE SÉNAT

Wendake, le 22 octobre 2026 – Femmes Autochtones du Québec appuie la démarche du *Indian Act Sex Discrimination Working Group* visant à interpeller le gouvernement Carney afin qu'il procède à l'adoption sans délai du projet de loi S-2, tel qu'amendé par le Sénat.

La position de Femmes Autochtones du Québec (FAQ) est sans équivoque. L'adoption du projet de loi S-2 représente une occasion historique et décisive de corriger durablement une politique d'assimilation forcée inscrite dans la loi, qui menace la continuité des Nations autochtones, leur identité collective et leur droit à l'autodétermination. Il s'agit également d'un pas vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes autochtones dans la transmission du statut.

Malgré les mobilisations soutenues, les diverses recommandations formulées, les efforts de plaidoyer et les prises de position d'organismes internationaux de défense des droits de la personne, le projet de loi demeure bloqué à la Chambre des communes. Pourtant, cette disposition, ancrée dans les discriminations structurelles découlant de la *Loi sur les Indiens*, contribue directement à la précarisation sociale, économique et juridique des femmes autochtones et génère un contexte propice à la violence fondée sur le genre.

Impacts de la règle d'exclusion après la deuxième génération

Pour mieux comprendre les effets concrets de cette disposition discriminatoire, FAQ a mené des dialogues avec des femmes issues de différentes Premières Nations au Québec directement concernées par cette disposition, afin d'en documenter les impacts et d'émettre des recommandations.

Parmi les impacts observés figurent d'importants enjeux d'exclusions des services et des espaces communautaires, qui se manifestent notamment par la perte d'accès aux droits de logements, de soins et d'éducation, et qui contribuent à instaurer un climat de peur, de stigmatisation et de tensions au sein des communautés.

« Les effets ne sont pas isolés. Ils s'accumulent et se renforcent d'une génération à l'autre, fragilisant les familles et le tissu social, et menaçant la continuité de nos Nations », affirme Mme Marjolaine Étienne, présidente de Femmes Autochtones du Québec.

Un appel à l'action collectif pour l'adoption du projet de loi S-2

Au lendemain de la conférence de presse tenue à Ottawa par le *Indian Act Sex Discrimination Working Group* et de la manifestation qui a suivi pour réclamer la tenue d'un vote, FAQ réitère son appui à cette démarche et appelle l'ensemble des décideurs à soutenir le projet de loi S-2.

La Chambre des communes doit agir sans délai et adopter le projet de loi dans sa version amendée par le Sénat afin de rompre avec des dispositions discriminatoires relatives à la transmission du statut.

La présidente de FAQ réitère également l'importance que son adoption soit accompagnée d'un plan de mise en œuvre efficace, assorti d'engagements concrets en matière de financement et de soutien aux communautés autochtones, afin de leur fournir les moyens nécessaires pour traverser cette importante transition.

À propos de FAQ

Femmes Autochtones Québec est une organisation à but non lucratif qui représente et défend les droits et intérêts des femmes et des filles des Premières Nations sur le territoire du Québec depuis plus de 50 ans.

- 30 -

Source : Femmes Autochtones Québec \ <https://faq-qnw.org/>

Contact pour information et demandes d'entrevue :

Meghane Thibodeau

Responsable des relations médias

(514) 963-5061 | m.thibodeau@seize03.ca